

TABLEAU DES PERTES

ACCIRANCE PLUS

**Mutilation
ou perte d'usage** **Montant d'assurance**

de deux des parties du corps suivantes: main, pied, bras, jambe ou vue d'un œil	350 000 \$
--	------------

de l'ouïe des deux oreilles et de la parole	350 000 \$
---	------------

d'une main, d'un pied, d'un bras ou d'une jambe	180 000 \$
---	------------

de l'ouïe des deux oreilles ou de la parole	180 000 \$
---	------------

de la vue d'un œil ou de l'ouïe d'une oreille	50 000 \$
---	-----------

d'un doigt ou d'un orteil (par doigt ou par orteil)	5 000 \$
---	----------

Décès

(personnes âgées de plus de 14 jours et de moins de 25 ans lors de l'accident)

décès non accidentel	16 000 \$
----------------------	-----------

décès accidentel à bord d'un véhicule de transport public	64 000 \$
--	-----------

décès accidentel, autrement que lors de l'utilisation d'un véhicule de transport public	32 000 \$
--	-----------

Décès (personnes âgées de 25 ans ou plus lors de l'accident)

décès accidentel à bord d'un véhicule de transport public	100 000 \$
--	------------

décès accidentel, autrement que lors de l'utilisation d'un véhicule de transport public	64 000 \$
--	-----------

Fracture

du crâne, de la colonne vertébrale (à l'exclusion du coccyx) du bassin ou du fémur	1 500 \$
---	----------

d'une côte, du sternum, du coccyx, du larynx, de la trachée, de l'omoplate, de l'humérus, de la rotule, du tibia ou du péroné	300 \$
---	--------

d'un os non mentionné ci-dessus	160 \$
---------------------------------	--------

01 440 03 (11-08)



ACCIRANCE, ASSURANCE ACCIDENT DE PERSONNES



Coopérer pour créer l'avenir

Pour obtenir plus de renseignements ou pour souscrire Accirance, composez dès aujourd'hui le numéro sans frais:

1 877 88VIVRE
(888-4873)

Un spécialiste vous répondra du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h, et le samedi, de 8 h 30 à 16 h 30 HNE (sauf les jours fériés).

ou visitez:

accirance.ca

Le présent dépliant résume la nature et les conditions d'Accirance. Il n'a aucune valeur contractuelle. Pour obtenir des réponses à toute interrogation quant à la nature et aux conditions d'Accirance, reportez-vous au contrat d'assurance qui contient l'ensemble des conditions et des modalités qui s'y rapportent. De plus, vous noterez que des exclusions et des restrictions peuvent s'appliquer.



Coopérer pour créer l'avenir

^{MD} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



Vie, santé, retraite



POUR MIEUX SURMONTER LES BLESSURES PHYSIQUES

Mario rénovait le toit de sa maison quand il a fait une vilaine chute. Il s'est fracturé la jambe et l'avant-bras.

« Jamais je n'aurais pensé que mon accident aurait de telles conséquences financières ! Le coût des traitements spécialisés a vite dépassé les montants maximums couverts par mon assurance collective. J'ai dû louer des béquilles, me déplacer souvent en taxi et obtenir de l'aide à domicile. J'ai subi une perte de revenu pendant mon invalidité, mais les factures ont continué de pleuvoir. »

ÉLIMINER LE STRESS FINANCIER

Mario n'a pas eu à payer ces frais parce qu'il est assuré en vertu d'Accirance *Plus**.

« Accirance m'a versé une indemnité pour mes blessures et a couvert de nombreuses dépenses. Sans cette aide financière, j'aurais dû utiliser mes épargnes ou m'endetter pour payer tous les frais liés à mon accident. »

* L'option Accirance *Plus* offre quatre fois plus de protection pour seulement le double de la prime d'Accirance de base.

UNE RANDONNÉE À VÉLO
UNE CORVÉE DE GRAND MÉNAGE
UN TOURNOI DE SOCCER
UN PROJET DE RÉNOVATION

Pas besoin d'être casse-cou pour s'exposer aux risques d'accidents. De nombreuses personnes se blessent en effectuant des tâches ou des activités tout à fait ordinaires.

En cas d'accident, Accirance vous évitera de payer de votre poche les frais qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie provincial et votre assurance collective.

1 877 88VIVRE
(888-4873)

accirance.ca

UNE PROTECTION À PETIT PRIX QUI VOUS EN DONNE GROS

Accirance est une protection pour tous les budgets. Par exemple, un homme de plus de 18 ans, comme Mario, paie **aussi peu que 5 \$ par mois** pour la protection Accirance *Plus**.

Tableau des primes annuelles

Âge au début de la période d'assurance	ACCIRANCE PLUS Primes pour 12 mois	
	Femme	Homme
0 à 5 ans	13,90 \$	17,90 \$
6 à 11 ans	19,90 \$	23,90 \$
12 à 17 ans	25,90 \$	39,90 \$
18 ans et plus	35,90 \$	71,90 \$



À titre d'assureur, nous vous offrons davantage qu'un montant d'argent en cas d'imprévu. Nous vous accompagnons en cas de besoin à l'aide

d'une gamme de services d'assistance que vous utilisez au moment où vous en avez le plus besoin.

- Assistance psychologique
- Assistance convalescence - coordination
- Assistance à la liquidation de succession